

# CLAYTON ROULETTE

Formulation fongicide en émulsion aqueuse destinée à la lutte contre le Mildiou des céréales

Nom homologué : CLAYTON ROULETTE

A.M.M. : 2200591

Détenteur de l'A.M.M. : Clayton Plant Protection Ltd ; Bracetown Business Park, Clonee, Dublin 15, D15 YT2T

Type d'action : Fongicide (FRACU06)

Formulation : Emulsion aqueuse (EW)

Composition : Cyflufenamid : 50 g/L (5,3 % p/p)

CLAYTON ROULETTE

UFI: KGGY-41HY-P00Q-UJDV

**Attention H315 Provoque une irritation cutanée**



**H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**



EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit P280

Porter des gants et un vêtements de protection.

P332+ P313 En cas d'irritation cutanée ; consulter un médecin

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un produit dangereux

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

**Délai de rentrée: 24 heures**

**RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL :**

**Consulter ce livret avant toute utilisation.**

**EN CAS D'URGENCE Composer le 15, le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche**

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert: 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Premiers soins détaillés à l'intérieur du livret.



Distribué par : Clayton Plant Protection Ltd

Contenu : **1L**

N° de lot et date de fabrication : voir emballage

## PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

Informations principales sur le produit	
<b>Cultures</b>	Barley, Durum wheat, Oats, Rye (winter), Triticale, Wheat
<b>Dose maximum recommandée :</b>	0.5L product per hectare
<b>Nombre maximum d'application:</b>	2 per crop
<b>Latest time of application:</b>	Before the start of flowering (GS60)

## DESCRIPTIF DU PRODUIT

CLAYTON ROULETTE est une formulation fongicide (FRAC U06) à base de cyflufenamid , offre une action préventive et curative dans la lutte contre l'oïdium des céréales, du lin et des cultures porte-graine.

### Tableau des usages

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Délai avant récolte (DAR)	ZNT aquatique
<b>Blé</b> (blé, triticale, épeautre)	Oïdium(s)	0,5 L/ha	2 appl./an	BBCH 49 (blé, épeautre) BBCH 59 (triticale)	5 mètres
Avoine, Orge, Seigle	Oïdium(s)	0,5 L/ha	2 appl./an	BBCH 59	
Lin	Oïdium(s)	0,5 L/ha	1* appl./an	BBCH 63	
<b>Extensions d'usages obtenues dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009</b>					

Porte-graine PPAMC, Florales et Potagères (plein champ, sous abri)	Oïdium(s)	0,5 L/ha	2 appl./an	N/A	5 mètres
Porte-graine – Graminées fourragères et à gazons	Oïdium(s)	0,5 L/ha	2 appl./an	N/A	

\*Sur lin, le fractionnement de la dose d'application de 0,5 L/ha est possible en 2 applications à la dose maximale de 0,25 L/ha par application.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse: <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/> Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, permettent de respecter les limites maximales de résidus.

## RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

### Céréales et cultures porte graines :

CLAYTON ROULETTE peut être utilisé sur une large variété de cultures : blés, triticales, épeautre, avoine, orge et seigle du début de la montaison (BBCH30) jusqu'avant la floraison (BBCH59) à l'exception des blés et de l'épeautre où l'application de devra dépasser la fin de la montaison (BBCH49).

En cas d'application multiples, respecter un délai minimal de 28 jours entre les applications.

### Lin

CALYTON roulette peut être utilisé du stade BBC32 au stade BBCH63, dès l'apparition des premiers symptômes de l'oïdium.

Il est possible d'utiliser CLAYTON ROULETTE avec d'autres fongicides pour contrôler l'oïdium ou des maladies secondaires en adaptant la dose.

### Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation. Ne pas traiter lors de fortes chaleurs.

### Recommandations pour les mélanges

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

### Préparation de la bouillie

Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de CLAYTON ROULETTE dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis.

Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas). En fonction de la densité de la culture, un volume de bouillie de 200 à 400 Litres est recommandé.

## PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Clayton Plant protection Ltd décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

### Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Ne pas exposer le produit à des températures inférieures à 4°C.

### Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pour la **protection de l'opérateur** porter :

1/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe.

#### **Pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée ;

#### **• Pendant l'application - Pulvérisation vers le bas**

*Si application avec tracteur avec cabine*

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

*Si application avec tracteur sans cabine*

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée.

2/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance.

#### **• Pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;

• **Pendant l'application : sans contact intense avec la végétation**

**Culture basse (< 50 cm)**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ; **Culture haute (> 50 cm)**
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

• **Pendant l'application : contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

• **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ; - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pour la **protection du travailleur**, en cas de rentrée précoce après traitement, porter :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant.

La combinaison de travail en coton/polyester 35%/65%, avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant, préconisée pour la protection de l'opérateur ou du travailleur peut être éventuellement remplacée par tout autre EPI vestimentaire de niveau C1, conforme à la norme NF EN ISO 27065.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

**Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve**

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

**Élimination du produit, de l'emballage** Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

**AVERTISSEMENT**

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.  
Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...  
Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

=====